

En France on peut s'appeler Jihad mais pas Mégane ou Zébulon...

écrit par Maxime | 27 mars 2016



Claude, dans votre [témoignage](#), vous évoquez le 11 septembre 2001 et la complaisance de cet individu avec lequel vous dûtes travailler à l'égard des attentats de New York.

Ceux de Bruxelles susciteraient des « larmes de joie » des partisans de l'Etat islamique, d'après l'article traduit de Pamela Geller

<http://resistancerepublicaine.com/2016/03/24/bruxelles-larmes-de-joie-dans-le-monde-musulman/>.

Mes recherches sur la jurisprudence française me conduisent à observer qu'en France cette attitude se retrouve chez certains individus qui franchissent les limites de l'abjection. Certains comparaissent même pour apologie du terrorisme devant le tribunal correctionnel.

Un arrêt de la Cour de cassation rendu l'année dernière concernait un enfant de moins de cinq ans, qui avait été habillé et envoyé à l'école publique ainsi par sa mère, sur l'invitation pressante de l'oncle maternel, avec un tee-shirt portant les inscriptions « *Jihad, né le 11 septembre* » et « *Je suis une bombe* ».

L'enfant, semble-t-il, s'appelait Jihad.

On voit parfois le ministère public, incarné dans notre pays par le procureur de la République, poursuivre en justice des parents pour le prénom difficile à porter qu'ils ont donné à leur enfant, mais, apparemment, dans le cas présent, les magistrats ne trouvent rien à redire.

Le fils de Ribery aussi s'appelle « *Glaive de l'islam* » (et il est même interdit de le qualifier « islamiste » pour ce fait <http://resistancerepublicaine.com/2016/03/05/ribery-appelle-son-fils-glaive-de-lislam-1600-euros-damende-pour-le-supporter-qui-la-traite-dislamiste/>).

Je ne sais pas si la même procédure existe en Allemagne, ni quelles autorités étaient compétentes pour agir en justice, mais cela tend à confirmer que de si charmants prénoms peuvent être donnés sans réaction de ceux qui, au contraire, ont poursuivi les parents de Mégane Renaud http://www.liberation.fr/societe/2000/05/05/megane-sera-toujours-megane_324658, Titeuf http://www.lepoint.fr/societe/titeuf-le-prenom-interdit-16-02-2012-1432208_23.php ou Zébulon entre autres : <http://www.village-justice.com/articles/Suppression-prenom-sur-acte,20713.html>.

La décision peut être lue à l'adresse suivante avec les passages importants en gras :

<http://collisiondegalexies.over-blog.com/2016/03/apologie-d-attentats-islamistes-ca-va-durer-encore-longtemps.html>